

MOTION COMMUNE

DES BARREAUX DE LYON, NANTES ET TOULOUSE

- 29 et 30 juin 2023 -

Les conseils de l'ordre des barreaux de Lyon, Nantes et Toulouse, en date des 29 et 30 juin 2023,

ATTENTIFS à la situation dramatique sur l'île de MAYOTTE, à la suite du déclenchement de l'opération dite *Wuambushu*,

PLEINEMENT CONSCIENTS de la situation sociale et sanitaire d'un département en proie à de graves fractures et tensions,

RAPPELLENT qu'ils ont, les uns et les autres, apporté leur soutien à la mission d'observation et d'aide à l'accès au droit initiée par le syndicat des avocats de France (SAF) et l'association des avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE) à MAYOTTE et à laquelle ont pris part des avocates de leurs barreaux,

CONNAISSANCE PRISE des propos de Monsieur le Ministre de l'Intérieur qualifiant cette mission de « *tourisme juridique* »,

EXPRIMENT leur stupeur et leur vive désapprobation face à de tels propos symptomatiques du recul de la rationalité dans le débat public et des atteintes portées à l'Etat de droit,

RAPPELLENT que l'accès au droit et la défense des personnes les plus fragiles sont consubstantiels à la profession d'avocat,

DÉNONCENT la stigmatisation des actions judiciaires légalement introduites pour assurer la défense de personnes vulnérables, incompatible avec les valeurs d'un Etat de droit qu'il incombe à chaque personne en charge de responsabilité publique de protéger,

RÉAFFIRMENT leur soutien indéfectible aux avocates ayant pris part à cette mission et à toutes les actions en faveur de l'accès au droit.

